Ventilation d'un séparateur de graisses
Suivant la NF EN 1825-2

Ed 06 2020a

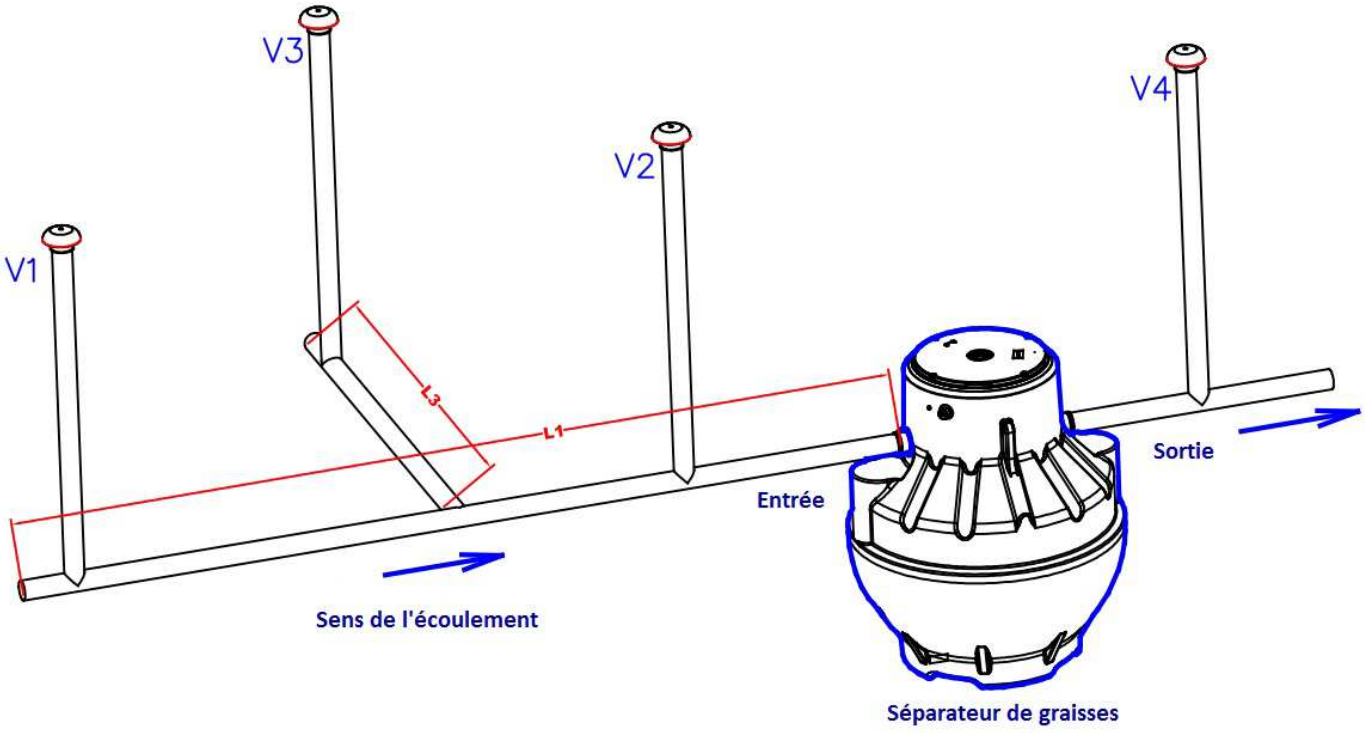

- Selon la norme EN1825-2, le raccordement des ventilations d'un séparateur de graisses doit se faire suivant les indications suivantes :

  Conduite amont au séparateur de graisses :
  Si L1 ≤ 10 m, raccorder la ventilation V1 en toiture.
  Si L1 > 10 m, raccorder en toiture les ventilations V1 et V2. Le piquage de V2 se fera au plus près du séparateur de graisses.

  Les ramifications de la conduite principale ≥ 5 m (L3) doivent être ventilées en toiture (V3).

  Conduite aval au séparateur de graisses :
  La conduite aval du séparateur doit être raccordée en toiture (V4).

- Pour une ventilation optimale, Techneau vous conseille de poser des ventilations diamètre 100 mm minimum.

Z.A. La Chevalerie
50570 Marigny-Le-Lozon
Tél : +33 (0)2 33 56 62 08
Fax : +33 (0)2 33 56 61 93
E-mail : info@techneau.com
http://www.techneau.com